

**COMPTAGES TRAIN DE BANLIEUE
MONTRÉAL/RIGAUD ET MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES
(13 ET 14 OCTOBRE 1987)**



CANQ
TR
TPM
DTTP
128

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Direction générale du transport
des personnes et des marchandises

100

474817

COMPTAGES TRAIN DE BANLIEUE

MONTRÉAL/RIGAUD ET MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES

(13 ET 14 OCTOBRE 1987)

CANQ
TR
TPM
DTTP
128
150



Titre et sous-titre du rapport <u>COMPTAGES TRAIN DE BANLIEUE MONTRÉAL/RIGAUD ET</u> <u>MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES (13 et 14 octobre 1987)</u>	N° du rapport Transports Québec <u>RTQ-88-14</u>			
	Rapport d'étape <input type="checkbox"/>	An	Mois	Jour
	Rapport final <input checked="" type="checkbox"/>			
N° du contrat				
Auteur(s) du rapport <u>Francine Leduc</u>		Date du début d'étude		
		Date de fin d'étude		
Coût de l'étude				

Étude ou recherche réalisée par (nom et adresse de l'organisme) <u>Service du développement des réseaux</u> <u>1410, rue Stanley, 10^e étage</u> <u>Montréal (Québec)</u> <u>H3A 1P8</u>	Étude ou recherche financée par (nom et adresse de l'organisme) <u>Ministère des Transports du Québec</u> <u>700, boul. St-Cyrille est</u> <u>Québec (Québec)</u> <u>G1R 5H1</u>
--	--

But de l'étude, recherche et renseignements supplémentaires

Réalisation d'un comptage à bord des trains de banlieue Deux-Montagnes (C.N.) et Rigaud (C.P.) les 13 et 14 octobre 1987 afin d'assurer un relevé adéquat de la clientèle munie d'un laissez-passer mensuel - carte autobus/métro (CAM) et utilisant le transport ferroviaire.

Résumé du rapport

Le présent document livre les résultats d'un comptage exécuté sur les lignes de train de banlieue Deux-Montagnes (C.N.) et Rigaud (C.P.) les 13 et 14 octobre 1987.

Une première partie du document fait état de la procédure du comptage suivie et en présente les résultats.

La seconde partie compare les estimés du nombre de CAM à imputer au réseau ferroviaire pour 1987 produits par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (S.T.C.U.M.) et le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) à partir des comptages.

Nbre de pages <u>42</u>	Nbre de photos <u>-</u>	Nbre de figures <u>2</u>	Nbre de tableaux <u>14</u>	Nbre de références bibliographiques <u>4</u>	Langue du document <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	Autre (spécifier)
----------------------------	----------------------------	-----------------------------	-------------------------------	---	--	-------------------

Mots-clés <u>Comptages, trains de banlieue, lignes Rigaud et Deux-Montagnes.</u>	Autorisation de diffusion <input type="checkbox"/> Diffusion autorisée <input type="checkbox"/> Diffusion interdite
	<u>Francine Leduc</u> <u>88 10 11 01</u> Signature du directeur général Date

Publication réalisée à la
Direction générale du transport terrestre
des personnes et des marchandises

Cet ouvrage a été préparé par
le Service du développement des réseaux

Analyse et rédaction

Francine Leduc, M.Urb.

Coordination de l'étude

Alain Trudeau, urbaniste, c.p.u.q.

Assistance technique

Marc Gaboury, graphisme
Josée Gohier, cartographie
Carole St-Hilaire, traitement de texte

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. DESCRIPTION DU MANDAT	1
2. INTRODUCTION	3
3. PROCÉDURE DE COMPTAGE	4
3.1 Ligne Montréal/Rigaud	5
3.2 Ligne Montréal/Deux-Montagnes	7
4. RÉSULTATS DU DÉCOMPTE DU 13 OCTOBRE 1987 - LIGNE MONTRÉAL/RIGAUD	9
4.1 Commentaires concernant le déroulement du décompte sur la ligne Rigaud	9
4.2 Résultats du décompte sur la ligne Rigaud - quelques constatations	10
5. RÉSULTATS DU DÉCOMPTE DU 14 OCTOBRE 1987 - LIGNE MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES	14
5.1 Commentaires concernant le déroulement du décompte sur la ligne Deux-Montagnes	14
5.2 Résultats du décompte sur la ligne Deux-Montagnes - quelques constatations	15
6. ESTIMATIONS DU NOMBRE DE C.A.M. À IMPUTER AU RÉSEAU FERROVIAIRE POUR 1987	19
6.1 Préalables à l'estimé du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire pour 1987	19
6.2 Estimation du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire pour 1987	22

TABLE DES MATIÈRES

	Page
6.3 Analyse comparative des estimés du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire issus des décomptes réalisés par le M.T.Q. et la S.T.C.U.M. en 1987, à l'intérieur de la zone tarifaire numéro 1	25
7. RECOMMANDATIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MESURE DE CONTRÔLE PERMANENTE POUR DÉTERMINER LE NOMBRE DE C.A.M. À IMPUTER AU RÉSEAU FERROVIAIRE	30
ANNEXE 1 - Localisation des stations des lignes de train de banlieue Montréal/Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes.	
ANNEXE 2 - Ligne Montréal/Rigaud Exemple d'une feuille de compilation des données de comptage.	
ANNEXE 3 - Ligne Montréal/Deux-Montagnes Exemple de feuilles de compilation des données de comptage pour les équipes itinérantes et les équipes affectées aux stations.	
ANNEXE 4 - Horaires des trains de banlieue Montréal/Deux-Montagnes et Montréal/Rigaud en service pendant la période de pointe du matin.	

LISTE DES TABLEAUX

	Page
1. Résultats du comptage sur la ligne Montréal/Rigaud, pendant la période de pointe du matin, en direction de la gare Windsor (mardi, le 13 octobre 1987)	12
2. Résultats du comptage sur la ligne Montréal/Deux-Montagnes, pendant la période de pointe du matin, en direction de la gare Centrale (mercredi, le 14 octobre 1987)	16
3. Relation entre les résultats du décompte des 13 et 14 octobre 1987 et les ventes de C.T.A.M. d'octobre 1987 ...	20
4. Ventes réelles des C.T.A.M. pour les 3 premiers trimestres et estimation du 4 ^e trimestre 1987	22
5. Proportion C.A.M. versus C.T.A.M. par zone tarifaire - Lignes Montréal/Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes - Comptage du M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987	23
6. Estimé du nombre de C.A.M. sur le réseau ferroviaire pour l'année 1987 - Zone tarifaire numéro 1	23
7. Estimé du nombre de C.A.M. sur le réseau ferroviaire pour l'année 1987 - Ensemble des zones tarifaires comprises à l'intérieur du territoire de la C.U.M. (comptage du M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987)	27
8. Comptages S.T.C.U.M. et M.T.Q. - Dénombrement des titres de transport C.A.M. et C.T.A.M. - Zone tarifaire numéro 1	28
9. Nombre de C.A.M. sur le réseau ferroviaire pour l'année 1987 - Comparaison des estimés de la S.T.C.U.M. et du M.T.Q. - Zone tarifaire numéro 1	29

1. DESCRIPTION DU MANDAT

Suite, en janvier 1986, à l'élargissement de la zone tarifaire numéro 1, le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) demandait à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (S.T.C.U.M.) de fournir une description des mesures de contrôle mises sur pied par l'organisme afin d'assurer des relevés adéquats de la clientèle munie d'un laissez-passer mensuel - carte autobus-métro - (C.A.M.) et utilisant les services de transport ferroviaire.

À la demande du M.T.Q., la S.T.C.U.M. effectuait, le 12 novembre 1986, un décompte des titres C.A.M. en zone tarifaire numéro 1. La Direction du développement du transport terrestre des personnes (D.D.T.T.P.) avait été alors mandatée par la Direction des programmes d'aide en transport terrestre des personnes (D.P.A.T.T.P.) pour faire le suivi de cette opération.

Le M.T.Q. ne possédant pas de données similaires de comparaison permettant de valider les résultats du décompte de la S.T.C.U.M. réalisé le 12 novembre 1986, il a été convenu, au sein du Ministère, de reprendre le décompte des titres tarifaires de type C.A.M.

La D.P.A.T.T.P. mandatait alors le Service du développement des réseaux (S.D.R.), de la D.D.T.T.P., pour reprendre à l'automne 1987 le décompte sur l'ensemble des lignes de train de banlieue Montréal/Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes, en vue de corroborer les résultats du décompte du 12 novembre 1986 effectué par la S.T.C.U.M. en zone tarifaire numéro 1.

Cette opération vise donc à établir une mesure de contrôle permettant de répartir adéquatement les titres tarifaires de type carte autobus-métro (C.A.M.) et carte train-autobus-métro (C.T.A.M.) en fonction des tarifs régulier et réduit, de façon à déterminer le nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire.

Parallèlement à cette opération, la S.T.C.U.M. entreprenait des décomptes des titres tarifaires en zone tarifaire numéro 1 le 9 septembre 1987 et ce, sur les lignes du Canadien Pacifique (Montréal/Rigaud) et du Canadien National (Montréal/Deux-Montagnes). À cause d'une panne d'électricité le long de la ligne du C.N. le 9 septembre, le comptage sur cette ligne fut repris le 1er octobre 1987.

2. INTRODUCTION

Le présent document se compose en fait de deux grandes parties. Une première livre des indications sur la procédure suivie et les résultats du comptage réalisé les 13 et 14 octobre 1987 sur les lignes de train de banlieue Montréal/Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes.

Une deuxième partie compare les estimés du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire pour l'année 1987, produits par la S.T.C.U.M. et le M.T.Q. à partir des comptages.

3. PROCÉDURE DE COMPTAGE

Différents motifs ont conditionné le choix du 13 et du 14 octobre 1987 pour effectuer le décompte; ces motifs sont les suivants:

- l'automne et particulièrement le mois d'octobre, constitue une période de l'année fort représentative des déplacements annuels;
- la S.T.C.U.M. effectuant à chaque deuxième mercredi du mois un décompte des passagers descendants aux gares Windsor et Centrale, il a été convenu avec des représentants de la Société d'y faire correspondre les dates des comptages de façon à corroborer les résultats. À la demande de la S.T.C.U.M., un comptage des descendants aux autres stations sera aussi réalisé de façon à obtenir des données complètes sur la charge de chaque train;
- le nombre de pointeurs et la coordination requise rendant impossible l'exécution d'un décompte simultané sur les deux lignes de train de banlieue, il a été convenu de réaliser le décompte sur deux journées d'affilée, soit le mardi 13 octobre* et le mercredi 14 octobre.

Compte tenu de l'impossibilité pour la S.T.C.U.M. de décaler le décompte des descendants de l'une des lignes de train au mardi 13 octobre, en raison de l'aspect institutionnalisé de la procédure, l'option d'effectuer le décompte sur la ligne Montréal/Rigaud le mardi 13 octobre a été retenue. En effet, sous la recommandation de la S.T.C.U.M., les variations d'achalandages étant plus faibles sur la ligne Montréal/Rigaud, il serait possible d'y associer les résultats des deux décomptes (celui effectué par la S.T.C.U.M. et celui effectué par le M.T.Q.).

* Le mardi étant plus représentatif que le jeudi, considéré jour de magasinage.

Le décompte a seulement été réalisé en direction de la pointe du matin, suivant l'hypothèse que les déplacements se feront de façon similaire lors du retour à domicile en période de pointe de fin d'après-midi.

Une visite des stations des lignes de train de banlieue Montréal/Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes*, jumelée à une rencontre avec des représentants du C.P. et du C.N., avait permis l'élaboration de la procédure du décompte en fonction des objectifs visés. L'occasion a aussi permis de s'assurer de la collaboration du personnel des compagnies de chemins de fer les 13 et 14 octobre 1987.

La coordination de l'ensemble de la procédure du décompte a été assurée par le S.D.R. et approuvée par la S.T.C.U.M. Ces derniers ont d'ailleurs été invités à se présenter sur les lieux du décompte en tant qu'observateurs. Le Service des relevés techniques du M.T.Q., via les équipes de pointeurs fournies par le Laboratoire de Béton ltée, a procédé à l'exécution du décompte, suivant les indications fournies par le S.D.R.**

3.1 Ligne Montréal/Rigaud

Dans le but de faciliter la réalisation du comptage et d'augmenter les chances de réussite, une rencontre d'information concernant le déroulement du décompte a été tenue le vendredi

* Voir annexe 1 pour la localisation des stations des lignes de train de banlieue Montréal/Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes.

** Service du développement des réseaux "Lignes de train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes et Montréal/Rigaud - Méthodologie des comptages des 13 et 14 octobre 1987 sur l'ensemble des stations", octobre 1987.

9 octobre 1987, au bureau du M.T.Q. L'ensemble des participants étaient présents. Cette rencontre a permis d'éclaircir les tâches de chacun et d'évoquer l'importance du travail à accomplir.

Par ailleurs, afin d'augmenter les chances de collaboration de la clientèle, 7 000 avis ont été distribués aux usagers de la ligne Montréal/Rigaud le jeudi 8 octobre 1987. Cet avis les informait de la tenue du décompte et leur demandait de sortir leur titre de transport avant d'accéder au quai d'embarquement afin de le présenter aux préposés en place responsables du décompte.

Toujours dans le but de faciliter la démarche, l'installation d'écriteaux et le port de cocardes par le personnel affecté au décompte avaient été prévus.

Le personnel affecté au décompte de la ligne Montréal/Rigaud était composé au total de 42 pointeurs. De plus, de façon à s'assurer de la bonne démarche, 2 personnes du Service des relevés techniques et 6 personnes du S.D.R. se trouvaient sur les lieux le matin du décompte.

Chaque équipe était composée de 2 pointeurs. Une personne avait comme tâche le décompte de la clientèle totale (montants et descendants) alors que la seconde devait faire le départage des titres C:A.M. et C.T.A.M. en fonction des tarifs régulier et réduit et ce, pour chaque train.

L'annexe 2 présente à titre indicatif un exemple de feuille de compilation des données du décompte effectué à chaque station.

3.2 Ligne Montréal/Deux-Montagnes

La réalisation du décompte du mercredi 14 octobre sur la ligne Montréal/Deux-Montagnes a demandé la participation d'une équipe de 50 pointeurs. Aussi, dans le but de veiller au déroulement du décompte, 2 représentants du Service des relevés techniques et 4 représentants du S.D.R. se trouvaient sur les lieux le matin du décompte pour assurer la coordination et, au besoin, participer à l'opération.

Compte tenu que la plupart des stations de la ligne de train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes n'ont pas de point de contrôle sur les quais, la procédure de comptage a dû être ajustée en fonction de cette situation. Suivant des indications détaillées fournies préalablement, deux groupes distincts de pointeurs ont été constitués: un groupe était à bord des trains et l'autre groupe était sur les quais d'embarquement (les données d'achalandages du décompte du 13 mars 1985 ont servi à déterminer la constitution des équipes de pointeurs*).

Les tâches des équipes oeuvrant à bord des trains (équipes itinérantes) consistaient à procéder au décompte des descendants à chaque station et au décompte des embarquants aux stations situées à l'extérieur du territoire de la C.U.M. et à la station Portal Heights. Dans ce dernier cas, il s'agissait aussi de distinguer les cartes C.A.M. et C.T.A.M. en fonction du tarif. Un exemple de feuille de compilation des données pour les équipes itinérantes est présenté à l'annexe 3.

* Direction générale du transport terrestre des personnes "Clientèle actuelle des trains de banlieue de la ligne Montréal/Deux-Montagnes", septembre 1985.

Quant aux équipes affectées aux stations, ces équipes devaient se poster à proximité des préposés à la perception de titres de transport. Chaque équipe était composée de deux pointeurs, l'un procédant au décompte des passagers montants et descendants à la station et l'autre effectuant le décompte des titres C.A.M. et C.T.A.M. avec distinction du tarif et ce, pour chaque train en service durant la période de pointe du matin. L'annexe 3 présente, à titre indicatif, une feuille de compilation des données complétées par les équipes affectées aux stations.

Le port de cocardes identifiant clairement le personnel responsable du décompte et l'installation d'écriteaux à proximité des équipes affectées aux stations avaient aussi été prévus dans le but de faciliter le déroulement de l'opération.

4. RÉSULTATS DU DÉCOMPTE DU 13 OCTOBRE 1987 - LIGNE MONTRÉAL/RIGAUD

4.1 Commentaires concernant le déroulement du décompte sur la ligne Rigaud

Malgré le froid, la température se prêtait bien à la réalisation d'un comptage. Au niveau de l'opération des trains, tout s'est bien déroulé, tous les trains entraient en gare à l'heure prévue à l'horaire (annexe 4).

Les commentaires livrés par les pointeurs quant à l'exécution du décompte sont les suivants:

- . à la station Pointe-Claire, et plus particulièrement à la station Beaconsfield, il y aurait eu certaines difficultés à distinguer quelques laissez-passer mensuels et même à identifier des titres de transport, ceci compte tenu de la grande affluence des usagers dans les deux dernières minutes précédant l'arrivée d'un train;
- . à certaines stations, dont la station Beaufort, quelques usagers n'auraient pas voulu présenter leur titre de transport.

Malgré l'entente intervenue avec la S.T.C.U.M., le décompte des descendants à la gare Windsor et à la station Vendôme n'a pas été réalisé, rendant impossible une corroboration des résultats relativement à la charge par train.

Toutefois, dans l'ensemble, le décompte du 13 octobre réalisé sur la ligne Montréal/Rigaud paraît réussi et les résultats peuvent être jugés valables.

4.2 Résultats du décompte sur la ligne Rigaud - quelques constatations

Les résultats obtenus lors du comptage du 13 octobre 1987, en direction de Montréal pendant la période de pointe du matin, sont présentés au tableau 1.

Les principales constatations sont:

- . le nombre de voyageurs en direction de Montréal pendant la période de pointe du matin du 13 octobre 1987, sur l'ensemble de la ligne, est de 4 587;
- . malgré le fait que les données du comptage normalement effectué par la S.T.C.U.M. tous les deuxièmes mercredis de chaque mois ne soient pas disponibles, la gare Windsor paraît occuper une place prédominante sur l'ensemble des gares comme point de débarquement;
- . les gares d'embarquement sont par ordre décroissant: Beaconsfield (32,1%), Pointe-Claire (11,4%), Sainte-Anne-de-Bellevue (10,7%) et Valois (7,7%);
- . 8,3% de la clientèle en provenance du territoire à l'extérieur de la C.U.M. descendent à la station Sainte-Anne-de-Bellevue;
- . sur le territoire de la C.U.M., le mode de paiement préférentiel des usagers du train est la C.T.A.M. à 74,2% (dont 66,8% doit être associé au tarif régulier et 7,4% au tarif réduit);

. sur le territoire de la C.U.M., les usagers munis d'une C.A.M. représentent 3,6% des usagers du train (dont 2,9% doit être associé au tarif régulier et 0,7% au tarif réduit).

TABEAU 1

RESULTATS DU COMPTAGE SUR LA LIGNE MONTREAL/RIGAUD PENDANT LA PERIODE DE POINTE DU MATIN EN DIRECTION DE LA GARE WINDSOR (MARDI LE 13 OCTOBRE 1987)

Station d'origine	Dorion						Dorion						Dorion						Rigaud						SOUS-TOTAL POINTE DU MATIN					
	passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM							
	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD						
Rigaud																			32		0	0	0	0	32		0	0	0	0
Hudson																			57	0	0	0	0	0	57	0	0	0	0	0
Dorion	3		0	0	0	0	9		0	0	0	0	6		0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	24	0	0	0	0	0
Ile-Perrot	5	0	0	0	0	0							6	0	0	0	0	0							11	0	0	0	0	0
Ste-Anne-de-Bellevue	30	0	0	0	24	0	119	1	6	4	80	9	40	1	0	1	26	2	162	0	4	1	127	9	351	2	10	6	257	20
Baie-d'Urfé	2	0	0	0	2	0							30	0	1	0	15	10							32	0	1	0	17	10
Beaurepaire	6	0	0	0	6	0							39	0	0	0	25	7							45	0	0	0	31	7
Beaconsfield	47	0	1	0	35	3	239	0	1	4	161	19	299	0	4	1	154	62	448	2	7	0	311	36	1033	2	13	5	661	120
Cedar Park	19	0	0	0	17	0	44	0	1	1	34	3	75	1	1	0	50	17							138	1	2	1	101	20
Pointe-Claire	12	0	0	0	8	1	85	0	0	0	42	4	88	0	1	0	57	5	168	0	2	1	112	11	353	0	3	1	219	21
Valois	17	0	0	0	13	2	67	1	0	0	55	6	70	0	2	0	51	10	88	2	1	1	81	9	242	3	3	1	200	27
Pine Beach	8	0	0	0	7	0	26	0	2	0	18	0	49	2	1	0	33	6							83	2	3	0	58	6
Dorval	2	0	0	0	2	0	13	1	0	0	11	0	26	4	0	0	21	2							41	5	0	0	34	2
Grovehill	5	3	0	0	3	2	29	1	2	0	20	3	32	0	0	0	22	7							66	4	2	0	45	12
Montréal-Ouest	15	9	3	0	8	3	64	32	2	0	44	4	81	133	5	3	55	11	62	102	5	1	37	2	222	276	15	4	144	20
Vendôme	5	50	2	0	1	0	9	221	0	0	0	0	4	259	0	0	2	0	5	378	0	0	3	0	23	908	2	0	6	0
Gare Windsor	n/d						n/d						n/d						n/d						n/d	0	0	0	0	0
TOTAL	176	n/d	6	0	126	11	704	n/d	14	9	465	48	845	n/d	15	5	511	139	1028	n/d	19	4	671	67	2753	n/d	54	18	1773	265

M - passagers montants
 D - passagers descendants
 RG - tarif régulier
 RD - tarif réduit
 n/d - donnée non-disponible

F.Leduc
 S.D.R.
 1987/12/15

TABLEAU 1 (suite)

RESULTATS DU COMPTAGE SUR LA LIGNE MONTREAL/RIGAUD PENDANT LA PERIODE DE POINTE DU MATIN EN DIRECTION DE LA GARE WINDSOR (MARDI LE 13 OCTOBRE 1987)

Station d'origine	Dorion						Dorion						Beaconsfield						Dorion						TOTAL POINTE DU MATIN																							
	16						18						30						20																													
	8:22						8:44						9:00						9:11																													
Passagers/titres	passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM																			
	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD																		
HORS-C.U.M.																									32		0	0	0	0	57	0	0	0	0	0	67	0	0	0	0	0	25	0	0	0	0	0
Rigaud																																																
Hudson																																																
Dorion	21		0	0	0	0	7		0	0	0	0													15		0	0	0	0																		
Ile-Perrot							8	0	0	0	0	0													6	0	0	0	0	0																		
ZONES TARIFAIRES																																																
4	Ste-Anne-de-Belleveue	35	4	1	0	32	0	46	4	5	0	28	1							61	5	3	1	28	0	493	15	19	7	345	21																	
Baie-d'Urfé	47	0	1	0	22	8	26	0	0	0	19	0							36	1	0	0	27	0	141	1	2	0	85	18																		
Beaurepaire	80	0	0	0	41	6	29	0	0	0	18	0							23	0	0	0	16	0	177	0	0	0	106	13																		
Beaconsfield							243	0	8	1	168	4	69	0	2	0	46	2	129	0	7	0	73	6	1474	2	30	6	948	132																		
3	Cedar Park	94	1	3	0	77	10	55	1	1	2	46	1	26	2	1	0	11	1							313	5	7	3	235	32																	
Pointe-Claire							89	0	5	1	50	2	37	2	1	0	23	1	43	2	1	0	33	0	522	4	10	2	325	24																		
Valois							60	0	2	0	47	2	50	0	4	0	30	2							352	3	9	1	277	31																		
2	Pine Beach	70	0	5	4	43	5	45	1	3	0	31	1	29	0	5	1	20	0							227	3	16	5	152	12																	
Dorval	30	2	0	0	23	0	29	1	1	1	16	0	9	0	1	0	5	0							109	8	2	1	78	2																		
Grovehill	47	0	2	0	35	0	22	2	0	0	13	3	7	0	0	0	3	1							142	6	4	0	96	16																		
1	Montréal-Ouest	84	46	6	1	54	2	76	82	4	1	57	0	25	39	0	0	17	2	19	42	2	0	13	1	426	485	27	6	285	25																	
Vendôme	3	172	0	0	2	0	3	222	0	0	2	0	1	83	0	0	0	0	0	117	0	0	0	0	30	1502	2	0	10	0																		
Gare Windsor		n/d						n/d						n/d						n/d						n/d																						
TOTAL	511	n/d	18	5	329	31	738	n/d	29	6	495	14	253	n/d	14	1	155	9	332	n/d	13	1	190	7	4587	n/d	128	31	2942	326																		

M - passagers montants
 D - passagers descendants
 RG - tarif régulier
 RD - tarif réduit
 n/d - donnée non-disponible

F.Leduc
 S.D.R.
 1987/12/15

5. RÉSULTATS DU DÉCOMPTE DU 14 OCTOBRE 1987 - LIGNE MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES

5.1 Commentaires concernant le déroulement du décompte sur la ligne Deux-Montagnes

Malgré un temps nuageux et plutôt froid, la température se prêtait assez bien à la réalisation d'un comptage. Tous les trains entraient en gare à l'heure prévue à l'horaire (annexe 4).

Les commentaires émis par les pointeurs se rapportant à la réalisation du décompte sont les suivants:

- . à la station Portal Heights, il s'est avéré impossible de distinguer les titres C.A.M. et C.T.A.M. pour le train 930. De fait, 12 laissez-passer mensuels ont été recensés sans distinction du titre et du tarif. Dans le cadre du présent décompte, ces cartes mensuelles ont été traitées comme des C.T.A.M. tarif régulier;
- . à la station Mont-Royal, certaines personnes ont refusé de présenter leur titre de transport;
- . à la station Roxboro, il y aurait eu certaines difficultés à distinguer les titres de transport C.A.M. et C.T.A.M. et même, dans certains cas, à identifier le titre de transport, ceci compte tenu de la grande affluence des usagers les deux dernières minutes précédant l'arrivée d'un train.

Malgré l'entente intervenue avec la S.T.C.U.M., le comptage des descendants à la gare Centrale n'a pas été réalisé. Un décompte des passagers à bord des trains entre la station

Portal Heights et la gare Centrale a été tenté, cependant les résultats ne sont pas valables. Il est donc impossible de corroborer les résultats relativement à la charge totale de chacun des trains.

Une séance d'entraînement des pointeurs aurait été préférable même si les effectifs étaient les mêmes que pour le décompte de la ligne Montréal/Rigaud. Cette séance qui avait été prévue au départ avec les représentants des Laboratoires de Béton ltée, aurait permis d'énoncer les particularités du décompte de la ligne Montréal/Deux-Montagnes.

Des indications quant à l'emplacement des voitures des trains par rapport aux quais d'embarquement de chaque station auraient dû être fournies aux pointeurs. Cette information aurait pu améliorer la procédure du décompte du train 930 malgré qu'un nombre de pointeurs plus grand aurait dû être affecté à l'équipe itinérante concernée.

Malgré les précédentes constatations, les résultats du décompte du 14 octobre 1987 peuvent être jugés valables.

5.2 Résultats du décompte sur la ligne Deux-Montagnes - quelques constatations

Les résultats du comptage du 14 octobre 1987, effectué en direction de la pointe du matin, sont présentés au tableau 2.

TABLEAU 2 (suite)

RESULTATS DU COMPTAGE SUR LA LIGNE MONTREAL/DEUX-MONTAGNES PENDANT LA PERIODE DE POINTE DU MATIN EN DIRECTION DE LA GARE CENTRALE (MERCREDI LE 14 OCTOBRE 1987)

Station d'origine	Deux-Montagnes						Vertu						Deux-Montagnes						Val-Royal						Val-Royal						TOTAL POINTE DU MATIN						
	930						908						934						906						910												
	8:20						8:35						8:45						8:55						9:15												
Passagers/titres	passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM		passagers		CAM		CTAM								
	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD	M	D	RG	RD	RG	RD							
ZONES TARIFAIRES 1 HORS-C.U.M.	Deux-Montagnes	234		0	0	0	0						131		0	0	0	0														561		0	0	0	0
	Laval-sur-le-Lac	19	0	0	0	0	0						15	0	0	0	0	0													50	0	0	0	0	0	
	Laval-Links	9	0	0	0	0	0						8	0	0	0	0	0													17	0	0	0	0	0	
	Sainte-Dorothée	24	0	0	0	0	0						10	0	0	0	0	0													57	0	0	0	0	0	
	Ile-Bigras	36	0	0	0	0	0						24	0	0	0	0	0													103	0	0	0	0	0	
2	Roxboro	290	16	3	0	250	6						305	3	3	4	248	7												1260	25	16	11	1070	55		
	A-Ma-Baie	102	20	2	2	81	5						79	17	4	0	57	3												356	37	10	3	280	13		
1	Val-Royal	60	13	12	7	29	1						92	6	18	1	48	5	40		6	0	23	0	36		6	3	22	3	746	37	119	48	428	47	
	Monkland	98	25	25	3	40	1						70	7	19	1	39	0	55	1	11	0	30	4	57	0	19	3	23	1	574	41	143	20	270	17	
	Vertu	102	17	26	8	52	4	158		38	4	80	2	55	18	10	0	32	0	57	0	9	1	36	0	61	0	21	1	19	2	883	82	183	63	434	27
	Mont-Royal	85	51	9	1	47	1	91	2	13	0	48	4	55	71	3	0	32	1	47	6	0	1	27	2	67	4	9	0	39	2	557	332	47	8	301	13
	Portal-Heights	27	30	0	0	12	0	42	2	5	0	24	1	15	13	2	0	13	0	12	5	0	0	0	13	12	3	0	8	1	165	183	24	0	103	3	
Gare Centrale		n/d					n/d					n/d						n/d		n/d				n/d					n/d								
TOTAL	1086	n/d	77	21	511	18	291	n/d	56	4	152	7	859	n/d	59	6	469	16	211	n/d	26	2	116	6	234	n/d	58	7	111	9	5329	n/d	542	153	2886	175	

M - passagers montants
 D - passagers descendants
 RG - tarif régulier
 RD - tarif réduit
 n/d - donnée non-disponible

F.Leduc
 S.D.R.
 1987/12/15

Les principales constatations sont:

- . le nombre de voyageurs en direction de Montréal pendant la période de pointe du matin du 14 octobre 1987, sur l'ensemble de la ligne, est de 5 329 personnes;
- . malgré que les données du comptage de la S.T.C.U.M. ne soient pas disponibles, la gare Centrale paraît occuper une place prédominante sur l'ensemble des gares comme point de débarquement;
- . les gares d'embarquement sont par ordre décroissant: Roxboro (23,6%), Vertu (16,6%), Val-Royal (14%), Monkland (10,7%), Deux-Montagnes (10,5%) et Mont-Royal (10,5%);
- . sur le territoire de la C.U.M., le mode de paiement préférentiel des usagers du train est la C.T.A.M. à 67,4% (dont 63,6% est associé au tarif régulier et 3,9% au tarif réduit);
- . sur le territoire de la C.U.M., les usagers munis d'une C.A.M. représentent 15,3% des usagers du train (dont 11,9% doit être associé au tarif régulier et 3,4% au tarif réduit).

6. ESTIMATIONS DU NOMBRE DE C.A.M. À IMPUTER AU RÉSEAU FERROVIAIRE POUR 1987

Pour l'année 1986, la subvention relative au nombre de C.A.M. imputables au réseau ferroviaire avait été octroyée à la S.T.C.U.M. suivant l'application des résultats du comptage effectué par la Société de transport le 12 novembre 1986 sur les deux lignes de train de banlieue, en zone tarifaire numéro 1, au nombre réel de C.T.A.M. vendues en cette zone pour l'année de référence.

Cette méthodologie avait été retenue de façon à éviter une sous-estimation du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire en zone tarifaire numéro 1.

Concernant le calcul de la subvention pour l'année 1987, la méthodologie de calcul utilisée pour l'année 1986 sera utilisée.

Les résultats des comptages réalisés par le M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987, et par la S.T.C.U.M., les 9 septembre* et 1er octobre 1987, sur les lignes de train de banlieue Rigaud et Deux-Montagnes, servent de données de référence à l'exercice d'estimation du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire pour l'année 1987.

6.1 Préalables à l'estimé du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire pour 1987

Une analyse des résultats du comptage réalisé par le M.T.Q. les 13 et 14 octobre 1987, plus les ventes réelles de C.T.A.M. pour octobre 1987, amènent certaines constatations et permettent de formuler les hypothèses de travail (tableau 3).

* Pour les fins de l'exercice, les résultats du décompte exécuté le 9 septembre 1987 par la S.T.C.U.M. sur la ligne Deux-Montagnes n'ont pas été considérés, compte tenu de la panne électrique qui a dû interrompre le décompte.

TABLEAU 3

RELATION ENTRE LES RÉSULTATS DU DÉCOMPTE DES 13 ET 14 OCTOBRE 1987
ET LES VENTES DE C.T.A.M. D'OCTOBRE 1987

	Résultats du décompte					Ventes C.T.A.M.			Rapport C.T.A.M. recensées		
	Passagers					octobre 1987*			C.T.A.M. vendues*		
	passagers montants	avec C.T.A.M. régulier	avec C.T.A.M. réduit	avec C.A.M. régulier	avec C.A.M. réduit	C.T.A.M. régulier	C.T.A.M. réduit	C.T.A.M. total	C.T.A.M. régulier	C.T.A.M. réduit	C.T.A.M. total
Ligne Montréal/Rigaud											
Zone numéro 1	456 (100%)	295 (64,7%)	25 (5,5%)	29 (6,4%)	6 (1,3%)	706	159	865	41,8%	15,7%	37,0%
Zone numéro 2	478 (100%)	326 (68,2%)	30 (6,3%)	22 (4,6%)	6 (1,3%)	540	84	624	60,4%	35,7%	57,1%
Zone numéro 3	1 187 (100%)	837 (70,5%)	87 (7,3%)	26 (2,2%)	6 (0,5%)	1 318	125	1 443	63,5%	69,6%	64,0%
Zone numéro 4	2 285 (100%)	1 484 (64,9%)	184 (8,1%)	51 (2,2%)	13 (0,6%)	2 471	375	2 846	60,1%	49,1%	58,8%
Ensemble des zones comprises à l'intérieur du territoire de la C.U.M.	4 406 (100%)	2 942 (66,8%)	326 (7,4%)	128 (2,9%)	31 (0,7%)	5 036	743	5 778	58,4%	43,9%	56,8%
Ligne Montréal/Deux-Montagnes											
Zone numéro 1	2 925 (100%)	1 536 (52,5%)	107 (3,7%)	516 (17,6%)	139 (4,8%)	2 679	373	3 052	57,3%	28,7%	53,8%
Zone numéro 2	1 616 (100%)	1 350 (83,5%)	68 (4,2%)	26 (1,6%)	14 (0,9%)	2 063	131	2 194	65,4%	51,9%	64,8%
Ensemble des zones comprises à l'intérieur du territoire de la C.U.M.	4 541 (100%)	2 886 (63,6%)	175 (3,9%)	542 (11,9%)	153 (3,4%)	4 742	504	5 246	60,9%	34,7%	58,3%
TOTAL - 2 lignes de train	8 947 (100%)	5 828 (65,1%)	501 (5,6%)	670 (7,5%)	184 (2,1%)	9 777	1 247	11 024	59,6%	42,2%	57,4%

* Source: données fournies par le C.N. et le C.P.

Les résultats du décompte versus les ventes de C.T.A.M. pour octobre 1987 démontrent qu'une fraction seulement des C.T.A.M. (régulier et réduit) ont été recensées en période de décompte, soit:

- en zone tarifaire numéro 1:

- . ligne Montréal/Rigaud = 37,0%
- . ligne Montréal/Deux-Montagnes = 53,8%

- sur l'ensemble des zones tarifaires concernées par le territoire de la C.U.M.:

- . ligne Montréal/Rigaud = 56,6%
- . ligne Montréal/Deux-Montagnes = 58,3%

Cette situation est représentative de la réalité dans le cas où un décompte en pointe du matin représente environ 25% des achalandages journaliers*. Aussi, l'ensemble des utilisateurs d'un titre donné (soit C.A.M. ou C.T.A.M.) ne se déplacent pas nécessairement en pointe du matin ou n'ont tout simplement pas utilisé le train la journée du décompte, ayant la possibilité d'utiliser d'autres modes de transport.

* En vertu des résultats de l'enquête origine-destination de la S.T.C.U.M. pour 1982.

Les hypothèses, préalables à l'estimé du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire, sont:

- . majoration des C.T.A.M. recensées aux ventes réelles de C.T.A.M. par trimestre pour l'année 1987 (tableau 4);
- . proportion de C.T.A.M. de tarif régulier (ou réduit) recensées lors des comptages 1987 en rapport aux ventes réelles de C.T.A.M. de tarif régulier (ou réduit) égale la proportion de C.A.M. de tarif régulier (ou réduit) vendues pour le réseau ferroviaire.

Cette hypothèse sera appliquée non seulement à la zone tarifaire numéro 1 mais à l'ensemble des zones comprises à l'intérieur du territoire de la C.U.M., compte tenu que la proportion des C.A.M. en rapport aux C.T.A.M. diminue en fonction de l'éloignement des zones tarifaires (tableau 5).

6.2 Estimations du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire pour 1987

Pour la zone tarifaire numéro 1, le nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire a été estimé suivant deux options (tableau 6).

L'option 1 réfère aux résultats du comptage des 13 et 14 octobre 1987 appliqués aux ventes réelles de C.T.A.M. pour 1987.

TABLEAU 4

VENTES RÉELLES DES C.T.A.M. POUR LES ANNÉES 1986 et 1987

	1986		1987	
	Régulier	Réduit	Régulier	Réduit
1er trimestre				
Ligne Montréal/Rigaud				
Zone 1	1 091	145	1 692	325
Zone 2	1 256	214	1 408	236
Zone 3	3 112	218	3 498	288
Zone 4	5 873	552	6 806	703
Ligne Montréal/Deux-Montagnes				
Zone 1	8 924	697	8 152	977
Zone 2	6 053	172	6 062	274
2e trimestre				
Ligne Montréal/Rigaud				
Zone 1	1 268	235	2 075	457
Zone 2	1 158	183	1 400	191
Zone 3	2 806	175	3 349	218
Zone 4	5 240	455	6 050	583
Ligne Montréal/Deux-Montagnes				
Zone 1	8 404	798	8 468	1 063
Zone 2	5 384	186	5 652	256
3e trimestre				
Ligne Montréal/Rigaud				
Zone 1	1 153	120	1 585	167
Zone 2	1 031	93	1 247	96
Zone 3	2 616	116	3 018	145
Zone 4	4 799	337	5 350	395
Ligne Montréal/Deux-Montagnes				
Zone 1	7 366	606	6 540	628
Zone 2	4 889	192	5 002	230
4e trimestre				
Ligne Montréal/Rigaud				
Zone 1	1 593	314	2 180	485
Zone 2	1 321	249	1 630	272
Zone 3	3 345	279	3 852	344
Zone 4	6 425	808	7 126	946
Ligne Montréal/Deux-Montagnes				
Zone 1	8 380	1 071	7 879	1 146
Zone 2	6 007	303	6 129	350

Source: Direction des programmes d'aide en transport terrestre des personnes - compilation des données fournies par le C.N. et le C.P., via la S.T.C.U.M.

TABLEAU 5

PROPORTION C.A.M. VERSUS C.T.A.M. PAR ZONE TARIFAIRE
LIGNES MONTRÉAL/RIGAUD ET MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES
Comptage du M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987

	C.A.M.	C.T.A.M.	C.A.M./ C.T.A.M.
Ligne Montréal/Rigaud			
Zone 1	35	320	10,9%
Zone 2	28	356	7,9%
Zone 3	32	924	3,5%
Zone 4	64	1 668	3,8%
Ligne Montréal/Deux-Montagnes			
Zone 1	655	1 643	39,9%
Zone 2	40	1 418	2,8%

TABLEAU 6

ESTIMÉ DU NOMBRE DE C.A.M. SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE
POUR L'ANNÉE 1987
- Zone tarifaire numéro 1 -

	Ligne Montréal/ Rigaud		Ligne Montréal/ Deux-Montagnes		TOTAL	
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2
C.A.M. régulier	741	1 095	10 428	10 789	11 169	11 884
C.A.M. réduit	344	456	4 954	5 372	5 298	5 828
TOTAL	1 085	1 551	15 382	16 161	16 467	17 712

Option 1: Réfère aux résultats du comptage des 13 et 14 octobre 1987, du M.T.Q., appliqués aux ventes réelles de C.T.A.M. pour 1987.

Option 2: Réfère aux résultats des comptages du M.T.Q. (les 13 et 14 octobre 1987) et de la S.T.C.U.M. (le 9 septembre et 1er octobre 1987).

L'estimé suivant l'option 2 a été calculé à partir de la moyenne des titres C.A.M. et C.T.A.M. dénombrés par le M.T.Q. les 13 et 14 octobre 1987 et par la S.T.C.U.M. les 9 septembre et 1er octobre 1987*.

Pour l'ensemble des zones tarifaires comprises à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.), l'exercice a été repris suivant l'option 1, soit en référence au décompte des 13 et 14 octobre 1987 (tableau 7).

6.3 Analyse comparative des estimés du nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire issus des résultats des décomptes réalisés par le M.T.Q. et la S.T.C.U.M. en 1987, à l'intérieur de la zone tarifaire numéro 1

Une analyse comparative des résultats des décomptes effectués par le M.T.Q. (les 13 et 14 octobre 1987) et la S.T.C.U.M. (les 9 septembre et 1er octobre 1987) fait observer certaines variations quant à la distinction du nombre de C.A.M. et C.T.A.M. sur le réseau ferroviaire (tableau 8). Ces variations sont toutefois non significatives en rapport aux estimés du nombre de C.A.M. sur le réseau pour l'année 1987.

En effet, en référence au tableau 9, les estimés du nombre de C.A.M. sur le réseau ferroviaire produits par la S.T.C.U.M. sont inférieurs aux estimés du M.T.Q.

* S.T.C.U.M. "Vérification des titres aux stations de la zone 1 sur les lignes C.N. et C.P.", octobre 1987.

La différence des résultats s'explique du fait que la S.T.C.U.M. applique l'hypothèse que le nombre de C.A.M. recensées en pointe du matin, pour une journée "x" de décompte, est représentatif à 100% des cartes C.A.M., vendues pour ce mois à imputer au réseau ferroviaire. Le M.T.Q., pour sa part, estime que la proportion de C.T.A.M. se trouvant sur le réseau ferroviaire au moment du décompte en rapport aux C.T.A.M. vendues pour le trimestre concordant, est égale à la proportion de C.A.M. recensées sur le réseau lors du décompte en rapport aux C.A.M. vendues pour le réseau ferroviaire pour le même trimestre.

TABLEAU 7

ESTIMÉ DU NOMBRE DE C.A.M. SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE
POUR L'ANNÉE 1987- Ensemble des zones tarifaires
comprises à l'intérieur du territoire de la C.U.M. -

(Comptage du M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987)

	C.A.M. Tarif régulier	C.A.M. Tarif réduit	TOTAL
Ligne Montréal/Rigaud			
Zone 1	741	344	1 085
Zone 2	384	159	543
Zone 3	426	69	495
Zone 4	871	186	1 057
Total - Ligne Rigaud	2 422	758	3 180
Ligne Montréal/Deux-Montagnes			
Zone 1	10 428	4 954	15 382
Zone 2	440	229	669
Total - Ligne Deux-Montagnes	10 868	5 183	16 051
Total - 2 lignes	13 290	5 941	19 231

TABLEAU 8

COMPTAGES S.T.C.U.M. ET M.T.Q.
DENOMBREMENT DES TITRES DE TRANSPORT C.A.M. ET C.T.A.M.
(zone tarifaire numéro 1)

LIGNE MONTREAL/RIGAUD:

DECOMPTE	CAM		CTAM		PASSAGERS MONTANTS		RAPPORT CAM / CTAM					
	régulier	réduit	régulier	réduit			régulier	réduit				
S.T.C.U.M. :												
12 novembre 1986(*)	33	10,0%	7	2,1%	223	67,4%	17	5,1%	331	100%	14,8%	41,2%
9 septembre 1987(**)	55	11,1%	7	1,4%	283	57,3%	19	3,8%	494	100%	19,4%	36,8%
M.T.Q. :												
13 octobre 1987	29	6,4%	6	1,3%	295	64,7%	25	5,5%	456	100%	9,8%	24,0%
Moyenne - décomptes 1987	42	8,8%	7	1,4%	289	60,8%	22	4,6%	475	100%	14,5%	29,5%

LIGNE MONTREAL/DEUX-MONTAGNES:

DECOMPTE	CAM		CTAM		PASSAGERS MONTANTS		RAPPORT CAM / CTAM					
	régulier	réduit	régulier	réduit			régulier	réduit				
S.T.C.U.M. :												
12 novembre 1986(*)	377	13,3%	126	4,5%	1765	62,4%	83	2,9%	2827	100%	21,4%	151,8%
1er octobre 1987(**)	516	17,5%	122	4,1%	1434	48,7%	78	2,6%	2947	100%	36,0%	156,4%
M.T.Q. :												
14 octobre 1987	516	17,6%	139	4,8%	1536	52,5%	107	3,7%	2925	100%	33,6%	129,9%
Moyenne - décomptes 1987	516	17,6%	131	4,4%	1485	50,6%	93	3,2%	2936	100%	34,7%	141,1%

Sources:

(*) S.T.C.U.M., Vérification des titres aux stations de la zone 1 sur les lignes C.N. et C.P., février 1987.

(**) S.T.C.U.M., Vérification des titres aux stations de la zone 1 sur les lignes C.N. et C.P., octobre 1987.

TABLEAU 9

NOMBRE DE C.A.M. SUR LE RESEAU FERROVIAIRE POUR L'ANNEE 1987
 COMPARAISON DES ESTIMES DE LA S.T.C.U.M. ET DU M.T.Q.
 (zone tarifaire numéro 1)

	S.T.C.U.M.		M.T.Q.	
	Méthode 1*	Méthode 2**	Option 1	Option 2
LIGNE MONTREAL/RIGAUD:				
C.A.M. régulier	619	n/d	741	1 095
C.A.M. réduit	79	n/d	344	456
TOTAL	698	n/d	1 085	1 551
LIGNE MONTREAL/DEUX-MONTAGNES:				
C.A.M. régulier	5 034	7 280	10 428	10 789
C.A.M. réduit	1 189	1 260	4 954	5 372
TOTAL	6 223	8 540	15 382	16 161

* en référence au décompte des descendants aux gares terminales.

** en référence aux ventes mensuelles de C.T.A.M. fournies par le C.P. ET C.N.
 (résultats non-disponibles pour la ligne Rigaud et incomplets pour la ligne Deux-montagnes)

7. RECOMMANDATIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MESURE DE CONTRÔLE PERMANENTE POUR DÉTERMINER LE NOMBRE DE C.A.M. À IMPUTER AU RÉSEAU FERROVIAIRE

Pour 1987, la recommandation est d'octroyer à la S.T.C.U.M. la subvention relative au nombre de C.A.M. imputables au réseau ferroviaire en zone tarifaire numéro 1 en vertu des résultats des comptages réalisés soit: par le M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987 (option 1) ou par la S.T.C.U.M., les 9 septembre et 1er octobre 1987, et par le M.T.Q., les 13 et 14 octobre 1987 (option 2), appliqués aux ventes réelles de C.T.A.M. pour l'année en cours.

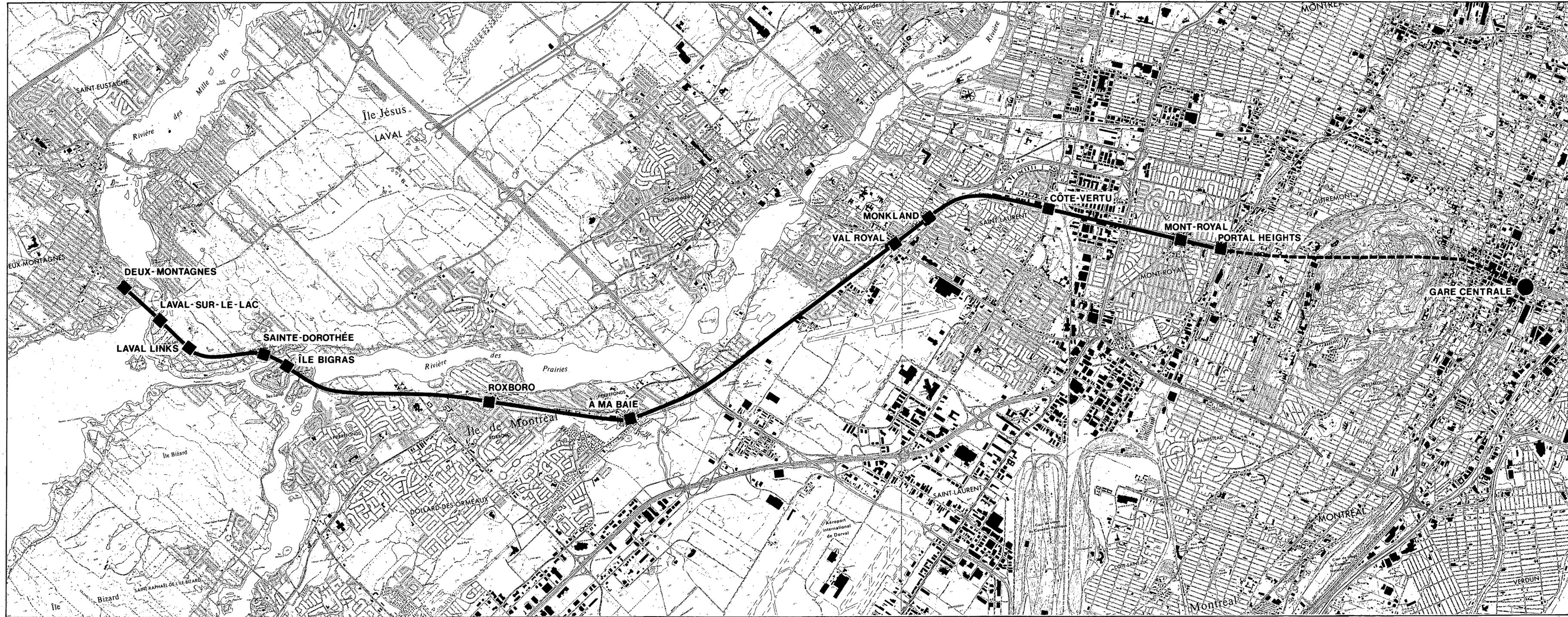
Ces deux options paraissent préférables aux propositions de la S.T.C.U.M. dont la méthode sous-évalue le nombre de C.A.M. à imputer au réseau ferroviaire. Toutefois, l'opportunité est laissée à la S.T.C.U.M. de démontrer à l'inverse le nombre de C.T.A.M. à imputer au réseau urbain.

Pour les prochaines années et en référence à la ligne de train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes, il n'apparaît pas indispensable de reprendre les procédures de décompte mais plutôt de référer aux proportions C.T.A.M. et C.A.M. déjà recensées et de les appliquer aux ventes réelles de C.T.A.M. pour l'année correspondante. Cette solution paraît acceptable compte tenu des écarts peu significatifs, relativement au dénombrement des C.T.A.M. et C.A.M., enregistrés lors des différents décomptes réalisés pendant la période 1986-87.

Annexes

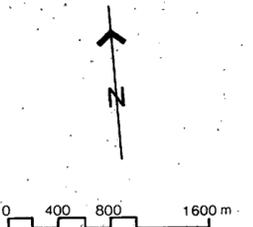
ANNEXE 1

LOCALISATION DES STATIONS
DES LIGNES DE TRAIN DE BANLIEUE MONTRÉAL-RIGAUD
ET MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES



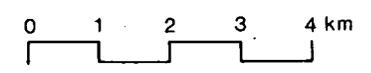
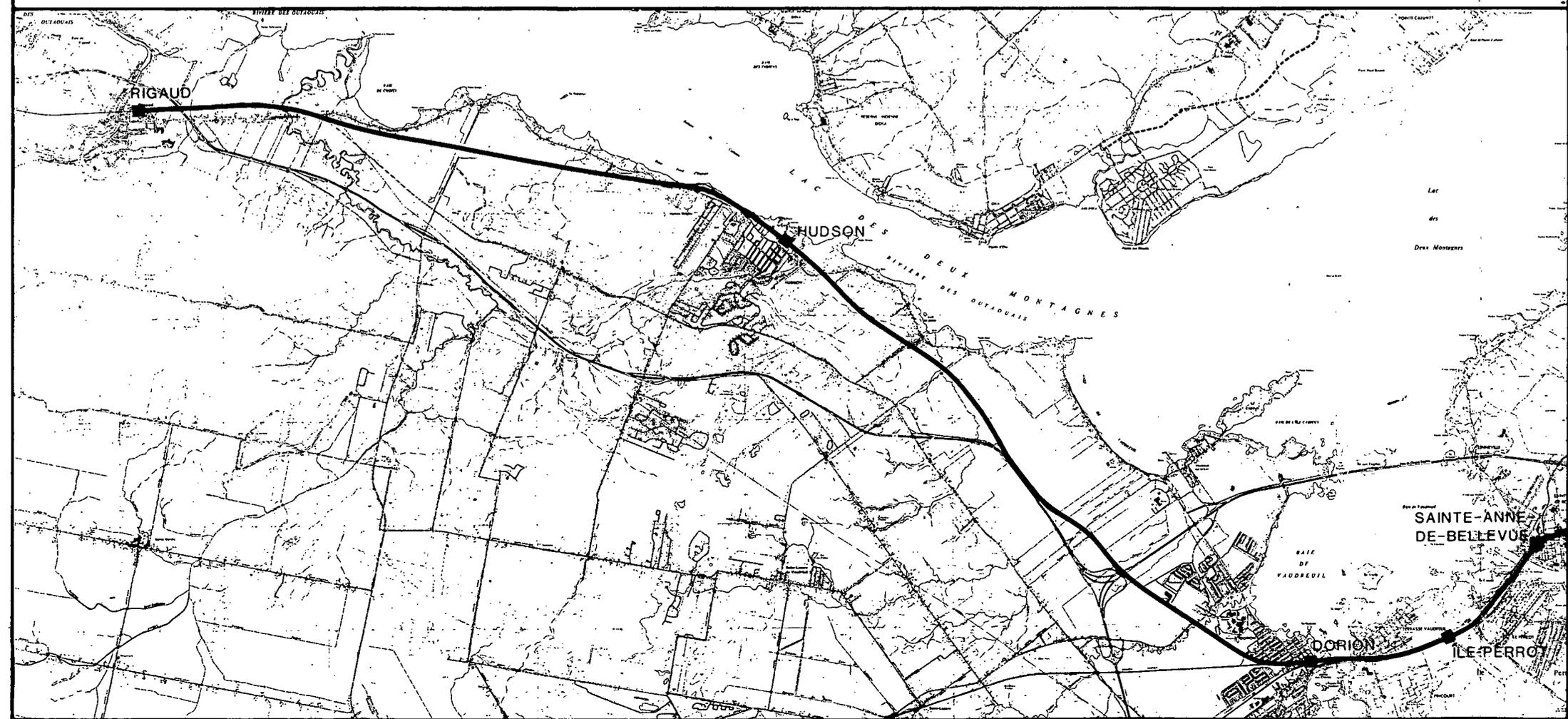
**Localisation des
 stations ligne
 Montréal/
 Deux-Montagnes**

— ligne de train de
 banlieue
 ■ station



localisation des stations ligne Montréal/Rigaud

— ligne de train de
banlieue
■ station



ANNEXE 2

LIGNE MONTRÉAL/RIGAUD

Exemple d'une feuille de compilation des données de comptage

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

COMPILATION DES DONNÉES

- ÉQUIPES AUX STATIONS -

Ligne Montréal/Rigaud X

Date: 13 octobre 1987

Ligne Montréal/Deux-Montagnes

Station: Montréal-Ouest

Équipe: 18, 19, 20

Numéro train	Heure d'arrivée du train à la station	CARTE C.A.M.		CARTE C.T.A.M.		Montant	Descendant
		Régulier (adulte)	Réduit (écol. & 65 +)	Régulier (adulte)	Réduit (écol. & 65 +)		
10	6:49						
12	7:26						
14	7:47						
212	7:57						
16	8:09						
18	8:31						
30	8:48						
20	8:59						
TOTAL							

Signatures: _____

ANNEXE 3

LIGNE MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES

Exemple de feuilles de compilation des données de comptage
pour les équipes itinérantes et les équipes affectées aux stations

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

COMPILATION DES DONNÉES

- ÉQUIPES ITINÉRANTES -

LIGNE MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES

Date: Le 14 octobre 1987

Numéro-s train-s: 922, 902, 908

Équipe: 1B

Train numéro: 922		
Montants	Heure	Descendants
Deux-Montagnes	05:45	-
Laval-sur-le-Lac	05:47	-
Laval Links	05:48	-
Sainte-Dorothée	05:51	-
Île Bigras	05:53	-
Roxboro	05:58	-
À-Ma-Baie	06:03	-
Val-Royal	06:10	-
Monkland	06:12	-
Vertu	06:15	-
Mont-Royal	06:19	-
Portal Heights	06:21	-
Comptage total	06:30	-
TOTAL		

Train numéro: 902		
Montants	Heure	Descendants
Deux-Montagnes	-	-
Laval-sur-le-Lac	-	-
Laval Links	-	-
Sainte-Dorothée	-	-
Île Bigras	-	-
Roxboro	-	-
À-Ma-Baie	-	-
Val-Royal	07:20	-
Monkland	07:23	-
Vertu	07:27	-
Mont-Royal	07:32	-
Portal Heights	07:35	-
Comptage total	07:45	-
TOTAL		

Train numéro: 908		
Montants	Heure	Descendants
Deux-Montagnes	-	-
Laval-sur-le-Lac	-	-
Laval Links	-	-
Sainte-Dorothée	-	-
Île Bigras	-	-
Roxboro	-	-
À-Ma-Baie	-	-
Val-Royal	-	-
Monkland	-	-
Vertu	08:20	-
Mont-Royal	08:24	-
Portal Heights	08:26	-
Comptage total	08:35	-
TOTAL		

Signatures: _____

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
 DÉCOMPTE DES C.A.M. ET C.T.A.M.
 - ÉQUIPES ITINÉRANTES -

Station Portal-Heights

Date: 14 octobre 1987

Numéro-s train-s: 922, 902, 908

Équipe: 1B

Numéro train	Heure d'arrivée du train à la station	CARTE C.A.M.		CARTE C.T.A.M.	
		Régulier (adulte)	Réduit (écol. & 65 +)	Régulier (adulte)	Réduit (écol. & 65 +)
922	6:21				
902	7:35				
908	8:26				
TOTAL					

Signatures: _____

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

COMPILATION DES DONNÉES

- ÉQUIPES AUX STATIONS -

Ligne Montréal/Rigaud

Date: 14 octobre 1987

Ligne Montréal/Deux-Montagnes X

Station: Vertu

Équipe: 6A

Numéro train	Heure d'arrivée du train à la station	CARTE C.A.M.		CARTE C.T.A.M.		Montant	Descendant
		Régulier (adulte)	Réduit (écol. & 65 +)	Régulier (adulte)	Réduit (écol. & 65 +)		
922	6:15						-
924	7:12						-
902	7:27						-
936	7:41						-
904	7:52						-
930	8:03						-
908	8:20						-
934	8:28						-
906	8:37						-
910	9:00						-
TOTAL							

Signatures: _____

ANNEXE 4

HORAIRES DES TRAINS DE BANLIEUE MONTRÉAL/DEUX-MONTAGNES
ET MONTRÉAL/RIGAUD
EN SERVICE PENDANT LA PÉRIODE DE POINTE DU MATIN

Ligne Montréal/Rigaud

Rigaud / Dorion → Montréal

du lundi au vendredi, sauf les jours fériés / from Monday to Friday, except statutory holidays

numéro du train / train number	10	12	14	212	16	18	30	20	22	24	32	26	28
Rigaud	07:00
Hudson	07:10
Dorion	06:08	06:47	06:57	..	07:29	07:42	..	08:26	11:08	14:36	..	17:38	20:58
Île-Perrot	06:10	..	07:00	07:45	..	08:28	11:10	14:38	..	17:40	21:00
Sainte-Anne-de-Bellevue	06:14	06:53	07:05	07:28	07:35	07:50	..	08:32	11:14	14:42	..	17:44	21:04
Baie-d'Urfé	06:17	..	07:09	..	07:39	07:54	..	08:35	11:17	14:45	..	17:47	21:07
Beaurepaire	06:20	..	07:13	..	07:43	07:58	..	08:38	11:20	14:48	..	17:50	21:10
Beaconsfield	06:25	07:01	07:19	07:37	..	08:04	08:23	08:42	11:25	14:53	17:25	17:55	21:15
Cedar Park	06:29	07:05	07:23	..	07:49	08:08	08:28	..	11:29	14:57	..	17:59	21:19
Pointe-Claire	06:32	07:08	07:27	07:42	..	08:12	08:31	08:46	11:32	15:00	17:30	18:02	21:22
Valois	06:34	07:10	07:30	07:45	..	08:15	08:33	..	11:34	15:02	..	18:04	21:24
Pine Beach	06:37	07:13	07:33	..	07:55	08:18	08:36	..	11:37	15:05	..	18:07	21:27
Dorval	06:40	07:16	07:37	..	07:59	08:22	08:39	..	11:40	15:08	..	18:10	21:30
Grovehill	06:43	07:19	07:40	..	08:02	08:25	08:42	..	11:43	15:11	..	18:13	21:33
Montréal-Ouest	06:49	07:26	07:47	07:57	08:09	08:31	08:48	08:59	11:49	15:17	17:40	18:19	21:39
Vendôme	06:53	07:31	07:52	08:02	08:14	08:36	08:53	09:04	11:53	15:21	17:45	18:23	21:43
Gare Windsor	07:00	07:38	07:59	08:09	08:22	08:44	09:00	09:11	12:00	15:28	17:52	18:30	21:50

— Arrêt sur demande / Stop on request

Numéros des trains offrant le service à l'heure de pointe du matin :

(10, 12, 14, 212, 16, 18, 30, 20)

Ligne Montréal/Deux-Montagnes

Deux-Montagnes → Montréal

du lundi au vendredi, sauf les jours fériés / from Monday to Friday, except statutory holidays

numéro du train / train number	922	924	902	936	904	930	908	934	906	910	940	942	944	946	948	950	952	954	916	956	962	970	972	974	976	978	980	982
Départ Deux-Montagnes	05:45	06:35	07:25	..	07:50	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:40	18:45	19:30	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15	
Laval-sur-le-Lac	05:47	06:38	07:28	..	07:53	09:47	10:47	11:47	12:47	13:47	14:47	15:47	16:42	18:48	19:32	20:17	21:17	22:17	23:17	00:17	01:17	
Laval-Links	05:48	07:30	..	07:55	09:48	10:48	11:48	12:48	13:48	14:48	15:48	16:43	18:50	19:34	20:18	21:18	22:18	23:18	00:18	01:18	
Sainte-Dorothée	05:51	06:43	07:32	..	07:57	09:51	10:51	11:51	12:51	13:51	14:51	15:51	16:46	19:11	19:37	20:21	21:21	22:21	23:21	00:21	01:21	
Île-Bigras	05:53	06:45	07:34	..	07:59	09:53	10:53	11:53	12:53	13:53	14:53	15:53	16:48	19:13	19:39	20:23	21:23	22:23	23:23	00:23	01:23	
Roxboro	05:58	06:51	..	07:20	..	07:41	..	08:06	09:58	10:58	11:58	12:58	13:58	14:58	15:58	16:53	..	18:30	19:19	19:44	20:28	21:28	22:28	23:28	00:28	
A-Me-Baie	06:03	06:57	..	07:25	..	07:47	..	08:12	10:02	11:02	12:02	13:02	14:02	15:02	16:02	16:57	..	18:34	19:24	19:50	20:32	21:32	22:32	23:32	00:32	
Val-Royal	06:10	07:06	07:20	07:34	07:45	07:56	..	08:21	08:30	08:55	10:09	11:09	12:09	13:09	14:09	15:09	16:09	17:04	18:05	18:41	19:33	19:58	20:38	21:39	22:39	23:39	00:39	
Monkland	06:12	07:08	07:23	07:37	07:48	07:59	..	08:24	08:33	08:57	10:11	11:11	12:11	13:11	14:11	15:11	16:11	17:06	18:07	18:43	19:36	20:02	20:41	21:41	22:41	23:41	00:41	
Vertu	06:15	07:12	07:27	07:41	07:52	08:03	08:20	08:28	08:37	09:00	10:14	11:14	12:14	13:14	14:14	15:14	16:14	17:09	18:10	18:46	19:38	20:05	20:44	21:44	22:44	23:44	00:44	
Mont-Royal	06:19	07:17	07:32	07:46	07:57	08:07	08:24	08:32	08:42	09:04	10:18	11:18	12:18	13:18	14:18	15:18	16:18	17:13	18:14	18:50	19:43	20:09	20:48	21:48	22:48	23:48	00:48	
Portail-Heights	06:21	07:20	07:35	07:49	08:00	08:10	08:26	08:35	08:45	09:06	10:20	11:20	12:20	13:20	14:20	15:20	16:20	17:15	18:16	18:52	19:45	20:11	20:50	21:50	22:50	23:50	00:50	
Arrivée Montréal	06:30	07:30	07:45	08:00	08:10	08:20	08:35	08:45	08:55	09:15	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:25	18:25	19:02	19:55	20:20	21:00	22:00	23:00	00:01	01:00	

Numéros des trains offrant le service à l'heure de pointe du matin :

(922, 924, 902, 936, 904, 930, 908, 934, 906, 910)

MINISTERE DES TRANSPORTS



QTR A 107 783